

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Boulevard urbain nord entre la Bijude à Biéville Beuville et la ZAC de
CITIS à Hérouville Saint-Clair

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Communauté d'Agglomération de Caen La Mer

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur le Président

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6d : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Le projet se déroule sur une longueur de 3 045 mètres. Il se décompose en 2 parties : une partie existante réaménagée d'environ 1 500 m et une partie neuve (entre la route de Biéville-Beuville et le giratoire de Cambridge) d'une longueur de 1 545 m. C'est ce tronçon neuf qui est visé par la présente demande d'examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la réalisation d'un boulevard urbain communautaire, en
2x1 voie, dénommé "boulevard urbain nord", entre la RD7 (la Bijude) et la
RD60, au nord de l'agglomération Caennaise. Le projet est situé sur les
communes de Biéville-Beuville, Épron et Hérouville-Saint-Clair. Le trafic
estimé en 2020 est de 15 000 véhicules/jour sur le projet. Les
raccordements se feront par des carrefours à niveau de type giratoire ou
plan. Enfin, sur toute la longueur du projet des voies cyclables et
piétonnes seront réalisées.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- d'améliorer l'accessibilité au périphérique et au centre-ville ;
- de mieux répartir les flux, actuellement concentrés sur la RD7, axe reliant Caen à la mer et régulièrement engorgé aux heures de pointe ;
- d'assurer les nombreux échanges est/ouest, actuellement reportés sur le périphérique ;
- de réaliser une liaison inter-quartiers ou intercommunale permettant ainsi à la première couronne de poursuivre son développement en évitant le risque d'asphyxie (3 projets importants vont venir s'implanter dans le secteur du boulevard urbain nord ;
- de satisfaire aux besoins émergeant en termes d'économie et d'aménagement du territoire dans un souci de respect du développement durable (compatibilité avec les autres projets d'infrastructures et d'équipements, desserte des zones urbaines proches, prise en compte de la problématique « transport en commun et circulations douces », développement des zones d'activités).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée des travaux : 28 mois

L'opération est au niveau de l'avant-projet.

A ce stade, le projet est composé de 2 phases :

- La section Hérouvillaise réaménagée entre la RD60 et le giratoire de Cambridge à l'extrémité ouest de la ZA des Citis
- La section nouvelle sur les communes d'Epron et de Biéville-Beuville entre la RD7 et le giratoire de Cambridge

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se déroule sur une longueur d'environ 3 kilomètres, qui se décomposent de la façon suivante :

- Partie existante réaménagée : environ 1 500 mètres
- Partie neuve : environ 1 545 mètres
- Giratoires : création de 2 giratoires
- Longueur de voie cyclable : 3 kilomètres
- Longueur de voie piétonne : 3 kilomètres
- Assainissement :
 - création d'un principe de noue sur 1755 mètres linéaires
 - renforcement et adaptation du réseau de noues et du principe d'assainissement existant sur la section réaménagée
 - mutualisation des ouvrages de rétention pour la section créée avec les ouvrages de la ZA d'Epron

Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude d'impact / Dossier d'Utilité Publique (selon avis)
sur l'eau

2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est rempli dans le cas d'une demande d'examen au cas par cas relatif à la procédure d'étude d'impact.

Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'opération :	3 kilomètres
Longueur réaménagée :	1,5 kilomètres
Longueur créée :	1,545 kilomètres

Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques
	Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>49</u> ° <u>22</u> ' <u>96</u> " <u>44</u> Lat. <u>-0</u> ° <u>37</u> ' <u>11</u> " <u>67</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>49</u> ° <u>21</u> ' <u>26</u> " <u>37</u> Lat. <u>-0</u> ° <u>34</u> ' <u>22</u> " <u>31</u>
	Communes traversées :
	Communes de Biéville-Beuville, Epron et Hérouville-Saint-Clair

Il s'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur le tronçon créé, les sols sont actuellement occupés par des terres agricoles.

Le reste du projet correspond à du réaménagement de voirie existante.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Biéville-Beuville approuvé le 19 décembre 2007
(zonage sur la zone d'étude : U, UF, Ne, 2 AUf)

PLU d'Epron approuvé en Juillet 2013 (zonage sur la zone d'étude : AUA, AUM et AUT)

PLU d'Hérouville-Saint-Clair approuvé le 2 juillet 2007
(zonage sur la zone d'étude : UEt, AUh, UHb, UEp)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les communes d'Epron et d'Hérouville-Saint-Clair sont couvertes par le PPBE du réseau routier national du Calvados approuvé le 20 décembre 2011.

ne aire de mise en de l'architecture et patrimoine ou une zone protection du patrimoine itectural, urbain et sager ?	☐	☒	
s une zone ide ayant fait l'objet e délimitation ?	☒	☐	Le tracé traverse sur quelques dizaines de mètres un territoire prédisposé à la présence de zone humide (prédisposition faible) - recensement DREAL Basse-Normandie
s une commune verte par un plan de ention des risques rels prévisibles ou par un de prévention des es technologiques ? oui, est-il prescrit ou ouvé ?	☒	☐	La commune d'Hérouville-Saint-Clair est couverte par le PPRI Basse Vallée de l'Orne (approuvé le 10 juillet 2008), toutefois, le projet n'est pas situé dans la zone réglementaire du PPRI. Il n'y a pas de PPRT dans la zone d'étude.
un site ou sur des sols és ?	☐	☒	
une zone de répartition eaux ?	☒	☐	Zone de Répartition des Eaux souterraines du Bathonien (code 03003)
un périmètre de ction rapprochée d'un ge d'eau destiné à entation humaine ?	☒	☐	Périmètre de protection éloigné déclaré d'Utilité Publique le 16 décembre 1975 (5. captages d'adduction en Eau Potable)
un site inscrit ou ?	☐	☒	
jet se situe-t-il, dans ou imité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
ite Natura 2000 ?	☒	☐	Estuaire de l'Orne - directive de protection spéciale (à 9 kilomètres)
monument historique l'un site classé au oine mondial de CO ?	☒	☐	Le projet est situé dans les périmètres de protection de monument historique classé (vestige de la Chapelle Saint-Vincent) et inscrit (château de la Londe).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Sur le tronçon neuf, le projet va nécessiter l'apport de matériaux pour du remblais.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le projet sera générateur de bruit comme tout projet d'infrastructure routière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet va générer le prélèvement d'environ 3 hectares de terres agricoles sur le tracé neuf. Toutefois l'impact reste limité car le secteur est voué à l'urbanisation à terme.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aléa de retrait-gonflement des argiles (risque faible) Aléa de remontée de nappe (risque très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Il s'agit d'un projet d'infrastructure routière, il sera générateur de bruit. Toutefois le projet se situe dans un secteur voué à l'urbanisation pour une partie et dans un secteur déjà urbanisé pour le reste avec la préexistence d'une zone de bruit modérée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒ ☒	Il n'y aura pas d'éclairage complémentaire par rapport à l'existant
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒	☐	Il s'agit d'un projet infrastructure routière, il sera générateur de polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ?	☐	Rejets hydrauliques liés aux eaux pluviales de chaussées
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☒	☐	Le projet se situe en partie dans des zones de protection de monuments historiques classé et inscrit. L'architecte des bâtiments de France sera sollicité. On note également la présence de talus boisés classés qui seront impactés par le projet. Le projet va également modifier le paysage local, sur le nouveau tronçon, actuellement agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒	☐	Infrastructure routière sur des surfaces actuellement agricoles, mais vouées à l'urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe dans un secteur sur lequel 3 projet important ont fait l'objet d'enquête publique pour leur réalisation:

- Zone d'activités du Village de l'Automobile à BIEVILLE BEUVILLE
- La zone d'habitat communale de l'orée du Golf à EPRON
- La zone d'activités communautaire de CITIS à HEROUVILLE SAINT CLAIR

Ces trois projets sont localisés sur un plan annexé à la présente demande d'examen au cas par cas sur lequel on remarque que la majeure partie du secteur a déjà fait l'objet d'enquête.

Les incidences cumulées du projet de boulevard urbain avec ces 3 projets seront bénéfiques puisque le projet apporte des solutions pour les nouvelles demandes en déplacement de la zone et la conception de ces 3 projets est structurée par le tracé du boulevard urbain.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Synthèse des enjeux environnementaux
7. Localisation du boulevard et des secteurs ayant fait l'objet d'enquête publique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Caen

le,

26 AVR. 2016

Signature

Pour le Président,
Le Vice-président délégué,

Rodolphe THOMAS